

PROJET DE LOI

adopté

le 12 décembre 1988

N° 22

S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation du protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 167, 288 et T.A. 23.

Sénat : 38 et 121 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, signé à Montréal le 16 septembre 1987 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1988.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 167 A.N. (9^e législ.)